



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bénévolat

Question écrite n° 49189

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la place essentielle tenue par la vie associative dans le pays, qui couvre à peu près tous les secteurs de la vie sociale et qui ne subsiste que grâce à l'appui et au dévouement des bénévoles de tous âges et de toutes conditions. Or aujourd'hui les conditions de la vie quotidienne tendent à faire diminuer le nombre des bénévoles, qui ne peuvent être remplacés par des emplois rémunérés. Une reconnaissance officielle du bénévolat par un statut spécifique serait sans doute un moyen de maintenir la flamme qui anime ces personnes, hommes et femmes, jeunes et retraités, qui se dévouent à longueur d'années pour animer nos sociétés et associations. Il lui demande quelles sont ses intentions pour améliorer les conditions de la survie du monde du bénévolat.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est conscient du rôle essentiel joué par les bénévoles au service de la vie associative. Plusieurs dispositions visent d'ores et déjà à prendre en compte leur engagement : voie d'accès spécifique à certains concours, prise en compte des acquis de l'expérience bénévole, ouverture au profit des salariés d'un congé de représentation et d'un congé de formation. Afin de mieux accompagner l'activité des bénévoles, des réflexions seront menées avec les représentants des employeurs pour rechercher comment concilier dans les meilleures conditions engagement associatif et carrière professionnelle. Les mesures incitatives favorisant l'engagement de nos concitoyens dans le bénévolat sont actuellement à l'étude en concertation avec le secteur associatif. Il a été créé, dans le secteur sportif, des centres de ressources information des bénévoles (CRIB) qui constituent un réseau permettant au bénévole d'être déchargé de certaines contraintes administratives, en particulier la gestion d'un emploi ou des comptes de l'association. Cette initiative sera évaluée à la fin du premier semestre 2005 afin d'étudier son éventuelle extension à l'ensemble du champ associatif. Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a par ailleurs créé le conseil de développement de la vie associative afin de prendre la suite de l'ex-Fonds national de développement de la vie associative pour assurer le financement de la formation des bénévoles. Il a engagé une concertation avec les organismes paritaires collecteurs agréés du secteur associatif pour que, sans préjudice de la formation des salariés, une attention soit portée à la formation des dirigeants bénévoles. C'est une condition essentielle pour que les projets associatifs soient conduits dans les meilleures conditions. Le ministre a également lancé la conférence nationale de la vie associative, qui a débuté ses travaux par la mise en place de groupes de travail en février 2005. Ceux-ci remettront leurs propositions en vue de la tenue de la Conférence à la mi-2005. L'un des groupes de travail constitués dans ce cadre aura pour thème la reconnaissance du bénévolat. Organisée et préparée par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, la conférence s'inscrira dans une démarche interministérielle et associera l'ensemble des acteurs de la vie associative. Le Conseil national de la vie associative, qui joue un rôle important et qui a mené depuis de nombreuses années des travaux remarquables sur la vie associative, réalisera une synthèse de l'ensemble de ses travaux qu'il présentera aux groupes de travail. Enfin, pour consacrer l'action quotidienne des bénévoles, une journée nationale sera instituée en 2005 afin de coordonner toutes les actions de mise en valeur du

bénévolat.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49189

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8072

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2507